

BERTRANGE *Infos*

Site internet : www.bertrange.fr

Mars 2020

Editorial

C'est par le biais du Bertrange Infos que je m'adresse à vous pour la dernière fois. Dans quelques temps je céderai ma place à quelqu'un d'autre. Je crois sincèrement qu'il est bon, pour notre commune, d'avoir à sa tête de nouvelles personnes et de nouvelles idées.

Notre village a un rôle important à jouer dans le bassin Thionvillois, de par son histoire, de par sa situation géographique, de par ses liaisons routières faciles avec les grands centres du sillon Mosellan et le Luxembourg.

Puisqu'il s'est avéré difficile pour Bertrange d'obtenir des commerces (fermeture du Aldi), une pharmacie (depuis le temps que nos prédécesseurs s'y sont essayés), je me suis attaché, avec mes équipes à doter notre village d'équipements et de services répondant aux attentes de toutes les couches d'âge.

C'est comme ça que Bertrange possède aujourd'hui un bâtiment périscolaire, une résidence séniors, et, en plus d'un réseau étoffé de «Nounous», une micro-crèche, une maison d'assistantes maternelles. Nous avons maintenu une boulangerie, un cabinet médical avec deux médecins, un dentiste, une infirmière et un kinésithérapeute, enfin, tous ces équipements que beaucoup nous envient.

En nous engageant auprès de Soliséniors nous avons apporté à nos aînés un panel de services allant de la petite réparation aux gros travaux et aux déplacements à l'extérieur à moindre frais.

Nous avons modernisé les services de la commune en étoffant les effectifs pour les rendre plus efficaces, en dotant les services techniques de moyens supplémentaires, d'un bâtiment moderne et confortable en lieu et place d'un garage sous la mairie.

Qui d'entre nous nierait le rôle social que joue le football auprès de notre jeunesse ? C'est pourquoi nous avons été les premiers à nous engager sur la réalisation d'un terrain de football synthétique, de vestiaires neufs, bien équipés, dignes de nos petits footballeurs et qui ont permis la création d'équipes féminines.

La sécurité n'a pas été négligée. Un entretien programmé des voiries selon l'urgence de leur état a été effectué tout au long des deux mandats. Nous avons créé avec les communes voisines une police municipale. Un programme d'équipements de vidéo-surveillance sur trois ans est en cours de réalisation. Nous avons accompagné la création de «Voisins vigilants» et signé une convention «Participation Citoyenne» avec la Gendarmerie et la Sous Préfecture.

C'est confiant dans les capacités de notre commune que je remettrai, le mois prochain, à la personne qui me succédera, les clés de notre cher village.

Merci de votre confiance.

votre Maire : Guy NOËL

ELECTIONS MUNICIPALES

RAPPEL

Comme nous vous l'avons expliqué dans le précédent Bertrange Infos, les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020. C'est ce que précise un décret publié au Journal officiel du jeudi 5 septembre 2019.

Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Pour les prochaines élections municipales, il s'agit du 7 février 2020. Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle, ...).

Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ?

Si vous avez déménagé et que votre nouvelle adresse ne correspond plus à celle indiquée lors de votre inscription sur les listes électorales, il est possible de voter dans votre ancienne commune. Il est possible aussi que vous ayez été radié des listes de la commune.

Pour vérifier si votre inscription sur la liste de votre ancienne commune est toujours effective, vous pouvez utiliser le téléservice, c'est à dire :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1963>

Un citoyen inscrit sur les listes électorales a le droit de consulter ces listes, sous certaines conditions. Les conditions varient selon que l'électeur est inscrit sur une liste électorale communale ou consulaire.

Le droit de consulter les listes électorales a pour objectif de permettre aux électeurs de vérifier la régularité des inscriptions.

L'électeur inscrit sur une liste électorale communale peut demander à consulter la liste électorale d'une commune en s'adressant à la mairie.

BATTUES DE CHASSE

Samedi	01 février 2020
Dimanche	02 février 2020
Vendredi	07 février 2020
Jeudi	13 février 2020
Samedi	15 février 2020
Dimanche	16 février 2020
Samedi	29 février 2020

SUR VOS AGENDAS...

SALLE DES FÊTES JACQUES MARTIN

JEUDI 30 JANVIER 2020 À 10H30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES AMIS

DU TEMPS LIBRE SUIVIE D'UN REPAS

EN FEVRIER

SALLE DES FÊTES JACQUES MARTIN ...

SAMEDI 1 : SOIRÉE SPECTACLE DE B.I.L.C.F. .

DIMANCHE 2 : JEUX DE SOCIÉTÉ DE L'A.P.E.B.I.

SAMEDI 8 : SAINT VALENTIN DU COMITÉ DES FÊTES.

SALLES ASSOCIATIVES ...

DIMANCHE 23: ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE PARACHUTISTE.

EN MARS

SALLE DES FÊTES JACQUES MARTIN

DIMANCHE 1: CARNAVAL DE L'A.P.E.B.I..

SAMEDI 7 : LOTO DE LA BATTERIE FANFARE.

SAMEDI 21 : LOTO DES BIG VÉTÉRANS.

DIMANCHE 22 : PUCES DES COUTURIÈRES PAR LA KAUL.

WEEK-END DU 28-29 : EXPOSITION DE PEINTURES DE B.I.L.C.F.

SALLES ASSOCIATIVES ...

DIMANCHE 15 ET 22: ELECTIONS MUNICIPALES.

La Mission Locale Mobile Rurale :

Elle tiendra sa permanence devant la mairie :

jeudi 20/02/2020

jeudi 12/03/2020

jeudi 02/04/2020

jeudi 23/04/2020

jeudi 14/05/2020

jeudi 04/06/2020

jeudi 25/06/2020

En cas de besoin, contactez le : 03 82 82 85 15

A SAVOIR :

La dureté de l'eau

Le calcaire a pour nom scientifique « Carbonate de Calcium ». La dureté de l'eau s'exprime en degrés hydrotimétriques (°F) avec un F pour « Français » et non pas pour « Fahrenheit ». 1°F équivaut à 10 mg de carbonate de calcium, soit 4 mg de calcium, par litre d'eau.

Voici l'échelle des duretés de l'eau :

- Valeur comprise entre 0 et 10°F = eau très douce
- Valeur comprise entre 10 et 20°F = eau douce
- Valeur comprise entre 20 et 30°F = eau moyennement dure
- Valeur comprise entre 30 et 40°F = eau dure
- Valeur supérieure à 40°F = eau très dure

Le Ministère de la Santé qualifie d'idéal un degré hydrotimétrique compris entre 15°F et 25°F. L'eau dure, la formation de calcaire peut engendrer des désagréments matériels (entartrage des canalisations notamment).

La limite inférieure du degré hydrotimétrique pour les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 15°F. Une eau trop douce peut présenter des inconvénients pour la santé suite à la dissolution de métaux des canalisations tels que le fer ou le plomb, qui seront alors ingérés par notre organisme. Ces eaux présentent également un risque de corrosion pour les canalisations (absence de formation de la couche carbonatée de protection).

ET LES ADOUCISSEURS ?

Vous avez plusieurs possibilités : Si vous souhaitez conserver une eau très douce, qui réagit fortement avec les détergents et si vous êtes plus exigeants, vous pouvez conserver votre adoucisseur. Il vous faudra régler les cycles de régénération de votre adoucisseur. En effet, en précipitant les carbonates avec le calcium de l'eau, le TH a diminué de 35 à 20. Il est donc utile d'espacer les cycles de manière à consommer moins de sel et moins d'eau de recyclage.

Si votre adoucisseur a surtout la fonction de protéger votre électroménager, il n'est plus nécessaire. Vous pouvez donc le retirer de votre installation.

Si vous n'êtes pas sûr, logiquement, sur la plupart des adoucisseurs il doit être possible de court-circuiter le passage par la résine par une vanne by-pass. Vous pouvez donc faire le test pendant quelques temps sans faire fonctionner votre adoucisseur et prendre votre décision ensuite. Pour la remise en route, il convient de faire appel à un professionnel.

Rédaction : Jean-Paul RAMOGNINO.

UTILES : Police municipale: 03 82 88 71 88 Mairie : 03 82 82 65 43 *Site internet : www.bertrange.fr*